

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1054 du 6 septembre 1945

n° 1054

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1945

Date de publication
6 septembre 1945

Date du numéro
30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de huit jours, valable du 11 au 18 septembre 1945 inclus est accordée à M. Perronnette, adjoint principal de classe exceptionnelle des services civils en service à la Côte française des Somalis, pour en jouir en Ethiopie.